



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>41354</b>	De <b>M. Vincent Thiébaud</b> ( La République en Marche - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement	<b>Tête d'analyse</b> > Liste complémentaire CRPE	<b>Analyse</b> > Liste complémentaire CRPE.
Question publiée au JO le : <b>28/09/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Vincent Thiébaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des candidats actuellement inscrits sur les listes complémentaires du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Aujourd'hui, malgré des désistements d'enseignants admis en liste principale au concours, ceux-ci n'ont pas été contactés pour les postes non attribués. Le déficit en matière de personnel enseignant se perpétue d'année en année et il est nécessaire de répondre au manque de professeurs dans le premier degré. Sans ouverture du recrutement à des listes complémentaires, le rectorat doit procéder au recrutement de contractuels, qui n'ont pas suivi de formation adéquate. Il est surprenant de vouloir privilégier des contractuels alors que les candidats sur listes complémentaires ont toutes les compétences et la formation liées au métier de professeur des écoles. Considérant que la préparation de ce type de concours nécessite un investissement important, il lui demande d'examiner la situation des candidats présents sur ces listes complémentaires afin de pallier au mieux les postes vacants.